

Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Passons aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LES PERSPECTIVES DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE LAITIÈRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et a trait à la la motion que j'ai eu le plaisir de proposer à la Chambre mercredi dernier, le 23 juin, aux termes de l'article 43 du Règlement. A la suite des observations du ministre et de la manifestation qui se déroule présentement de façon très ordonnée sur la colline, je voudrais savoir quand au juste il se propose d'annoncer des modifications à sa politique laitière pour l'année 1976-1977. Il est de toute urgence que le ministre prenne des mesures immédiates. Peut-il faire savoir à la Chambre et surtout aux producteurs laitiers du pays quand il annoncera ces modifications: demain, dans un mois ou jamais?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons rencontré vendredi dernier le ministre de l'agriculture du Québec, celui de l'Ontario et le président de la Commission canadienne du lait afin d'examiner les propositions qu'ils nous avaient soumises. Nous avons pris connaissance aujourd'hui d'autres propositions émanant du Syndicat national des agriculteurs qu'il nous faudra examiner également. Nous les étudierons donc et j'ose espérer que si nous devons annoncer des modifications, nous le ferions au cours de la semaine prochaine.

M. Wise: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il envisager de retirer au moins une fraction de l'amende de \$8.60 et rendre aux producteurs dans la gêne au moins une partie de la retenue qui en résulte? Je suggère que ce remboursement pourrait être basé sur le déclin de la production.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le député sait que nous avons demandé à la Commission canadienne du lait et au comité de gestion des approvisionnement de réduire la production et nous n'avons pas obtenu satisfaction. Ils ont décidé qu'ils devraient par de vigoureuses mesures faire baisser la production mais le problème subsiste. Nous n'avons pas reçu les chiffres de certaines provinces. Avant de décider, il nous faudra informer chaque province intéressée par les questions laitières et en discuter avec elles. Cela mettra du temps. Il ne suffit pas pour que nous changions de politique que les deux plus grandes provinces nous le demandent. Si on nous avait écoutés l'an dernier lorsque nous avons demandé entre autres de diminuer la production, nous n'aurions pas été obligés de recourir aux mesures rigoureuses que nous avons prises cette année.

[M. Malone.]

Je tiens à préciser que même si nous supprimions les contingentements mensuels et modifions le prélèvement de \$8.60, cela ne voudrait pas dire qu'il n'y aurait plus d'injustices ou d'inégalités à cause de la façon dont les commissions provinciales répartissent leurs contingentements. Je suis sûr que le député est au courant de cela.

LA POSSIBILITÉ DE PÉNURIES FUTURES EN RAISON DU MAINTIEN DE LA POLITIQUE LAITIÈRE ACTUELLE

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire à poser au ministre. Le ministre ne s'aperçoit-il pas que si l'on n'apporte pas de changements immédiats, il y a de fortes chances que l'on manque de produits dès septembre?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai lu—j'allais répéter ce que le «sage» député a dit.

Des voix: Bravo!

Une voix: Qu'a dit le sot ministre?

M. Whelan: Nos rapports indiquent que même avec la sécheresse qui sévit dans les pays d'Europe, ceux-ci réussiront probablement juste à atteindre la production qu'ils s'étaient fixée. Depuis quatre mois les producteurs européens ont accru de 200,000 tonnes leurs excédents de lait écrémé en poudre. La semaine dernière, dans nos entretiens avec le ministre australien de l'Agriculture, nous avons discuté du même problème que connaît également ce pays. A mon avis, ce serait une erreur que de faire croire à la population qu'il risque d'y avoir une pénurie de produits laitiers. Nous savons certes qu'il n'y en aura pas dans notre pays. Un des membres de la commission canadienne du lait est rentré la semaine dernière d'un voyage en Europe où il a mené une enquête personnelle et rencontré des gens, et il nous apprend que la pénurie de produits laitiers prévue par certains ne se produira pas. Si nous pouvions faire des prévisions aussi précises que le voudrait le député, nous ne serions alors probablement pas obligés d'être aussi sévères en ce qui concerne les contingentements, mais nous ne pouvons pas courir le risque d'accumuler nos produits dans l'espoir que quelqu'un les achètera.

[Français]

ON DEMANDE DE RETARDER L'APPLICATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE LAITIÈRE AFIN DE PERMETTRE AUX PRODUCTEURS DE S'AJUSTER AUX NOUVELLES DIRECTIVES

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse également à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Selon la déclaration que le ministre vient de faire, savoir que si tous les producteurs de lait industriel avaient diminué leur production l'an dernier, on ne connaîtrait pas les difficultés auxquelles on doit faire face dans le moment, le ministre sait parfaitement bien que, dans le contexte actuel, beaucoup d'agriculteurs seront voués à la faillite si le gouvernement n'accepte pas une nouvelle politique laitière. Dans les circonstances, et compte tenu des recommandations qui lui ont été faites, est-ce que le ministre serait disposé à surseoir à l'application de cette politique laitière pour un certain temps, afin de donner la chance aux producteurs de lait industriel de s'ajuster aux nouvelles directives?